

## Retrouvez dans ce numéro :

### Edito

- La fiscalité des GE doit être adaptée

### En bref...

- Tout pour s'informer en saison

### Notre dossier :

- Une idée pour développer l'emploi rural

### Sur le terrain...

- Des formations adaptées
- Une charte pour les saisonniers mobiles
- L'accompagnement des pluriactifs

### Zoom sur :

- La sécurisation des parcours professionnels
- Les maisons des saisonniers
- Des vacances constructives

### Vos questions :

- L'accident de travail en cas de multisalariat

**Vous avez des questions,  
ou un projet d'article pour  
les Pluriactualités ?**

Envoyez-nous un message sur  
[messages@peripl.org](mailto:messages@peripl.org)

**Vous voulez en savoir plus  
sur la pluriactivité ?**

Consultez le site  
[www.pluriactivite.org](http://www.pluriactivite.org) !

## Edito

**Une occasion à saisir ?** La Commission Européenne souhaite permettre aux Etats de réduire la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) dans les services ne risquant pas de fausser la concurrence au sein de l'Union Européenne.

Ce sera l'occasion de lever une difficulté qui pèse depuis longtemps sur les groupements d'employeurs (GE), lorsqu'ils souhaitent mutualiser des emplois entre des adhérents de nature différente (entreprises privées, associations, collectivités territoriales).

Ces GE sont en effet pénalisés par un assujettissement à la TVA qui ne fait pas de distinction entre les différents statuts fiscaux des employeurs. Il suffit qu'un adhérent soit assujéti à la TVA pour que tous paient de la TVA sur les salaires et les cotisations sociales de leurs salariés ; une TVA récupérable pour les uns mais pas pour les autres !

Malgré un argumentaire circonstancié, pas question jusqu'à présent d'adapter la fiscalité des groupements d'employeurs à la réalité de leur fonctionnement, puisque "Bruxelles ne voulait pas" ! Maintenant que "Bruxelles veut bien", souhaitons que cette affaire se règle rapidement.

Ch. G.

## En bref...

### Tout pour s'informer en saison

➤ En Rhône-Alpes, la Direction du Travail a mis au point 2 guides du droit du travail à l'intention des saisonniers de l'hôtellerie-restauration ou de l'hôtellerie de plein air. En l'espace de 4 pages, l'essentiel est dit, et accompagné d'une liste d'adresses utiles pour la Drôme ou pour l'Ardèche.

🔗 [www.sdtfep-rhone-alpes.travail.gouv.fr](http://www.sdtfep-rhone-alpes.travail.gouv.fr)

➤ En juillet-août, les bénévoles de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC) tiendront 8 permanences d'accueil pour les saisonniers, réparties à travers toute la France : de Paris à Lourdes en passant par Les

Sables d'Olonne, Deauville, Saint-Malo, La Baule, Berck-sur-Mer et l'Île-de-Ré.

En complément de ces « Perm'saisons » le syndicat propose un petit livret d'information : le *Saison Pocket*.

🔗 <http://permsaison.blog-joc.net>

➤ De son côté, le syndicat Force Ouvrière lance une campagne d'information qui durera jusqu'en septembre et s'arrêtera dans une trentaine de villes à vocation touristique et/ou agricole, de Tours à Avignon en passant par Tignes ou Cognac. Une permanence juridique permettra aux saisonniers de s'informer, en français ou en polonais, grâce à un accord de collaboration avec le syndicat Solidarnosc.

🔗 [www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

# Dossier du mois

**Dans le Massif Central, six groupements d'employeurs ont vu le jour pour mailler des emplois en milieu rural. Une démarche collective et ambitieuse...**

## Une idée pour développer l'emploi rural

L'Auvergne et le Limousin ont signé une convention interrégionale qui vise à développer l'accueil d'actifs dans les territoires ruraux, en facilitant la création d'emplois dans les très petites entreprises. Dans ce cadre, la FRSEA (Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) a initié une action d'envergure.

### Le diagnostic

Dans un premier temps, la FRSEA a réalisé auprès de 2 000 exploitations laitières une étude de sensibilisation à la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC). Cette étude a mis en évidence **des besoins accrus en main-d'œuvre qualifiée**, mais également des difficultés à financer ce type d'emplois à l'année (et à temps plein). La création de groupements d'employeurs (GE) s'imposait. Pour ce faire, l'échelle locale semblait plus adaptée à l'emploi d'ouvriers polyvalents qu'à celui de personnes aux compétences plus pointues, dont la demande est plus diffuse sur les territoires. La FRSEA a donc souhaité mettre en place des GE départementaux, qui n'ont pas pour objectif de remplacer les GE locaux, mais de proposer une gestion externalisée des charges administratives.

### Des groupements d'employeurs ruraux...



En 2006, six GE « Agri Emploi » ont vu parallèlement le jour, dans le Cantal, la Corrèze, la Creuse, la Haute-Loire, le Puy de Dôme et la Haute-Vienne.

Au 31 mai 2007, les 6 GE avaient mis à disposition plus de 100 salariés, dont 50 en CDI. Dans un premier temps, **les profils proposés sont majoritairement polyvalents**, mais l'objectif est d'arriver à ce que chaque salarié possède ou développe un cœur de métier particulier. Quelques profils spécialisés sont déjà en poste (œnologue, agent d'alimentation, assistants administratifs...).

Même si le secteur de développement initial est l'agriculture, la démarche doit rapidement s'orienter vers la mise à disposition de compétences transversales à d'autres secteurs d'activité en milieu rural (artisanat, commerce, services à la personne...). Certains salariés sont d'ores et déjà mis à disposition de collectivités locales pour des travaux extérieurs ou de la maçonnerie paysagère.

### ...engagés dans une démarche de qualité

La démarche se veut qualitative, notamment en matière de gestion des ressources humaines. Lorsqu'ils adhèrent à l'un de ces GE, les employeurs sont donc dans l'obligation de suivre une session de formation-information qui aborde le droit du travail, les règles d'hygiène et de sécurité, et le management des salariés.

D'autre part, un accompagnement financier dégressif sur trois ans\* a permis d'embaucher un chef de projet dans chaque département, dont le poste devrait progressivement s'autofinancer. Ils bénéficient d'un **plan de formation sur trois ans** : en 2006, le thème abordé était celui de la construction de projet ; en 2007, ce sera la gestion des ressources humaines, puis en 2008 la gestion des petites et moyennes entreprises.

Enfin, une **plate-forme administrative** a été mise en place pour mutualiser les frais administratifs de certains de ces GE.

**FRSEA Limousin, 05 55 10 38 15 – FRSEA Auvergne, 04 73 28 77 80**

\*grâce à la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT) du Massif Central, au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, aux Régions Auvergne et Limousin, ainsi qu'à certains départements.

## A noter !

### En agriculture, à chaque saison son emploi !

C'est le slogan choisi par l'Association Nationale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture (ANEFA) pour sa nouvelle campagne de communication sur les emplois saisonniers.

Dans *ANEFA Mag* (juin 2007), l'association paritaire revient sur les actions menées un peu partout en France depuis l'accord collectif du 18 juillet 2002 : bourses à l'emploi, annuaires d'adresses utiles, aides à la création de logements...

Quant à la nouvelle édition du guide *Bienvenue en Agriculture*, désormais traduit en polonais et en arabe, elle est disponible sur :

[www.anefa.org](http://www.anefa.org)




## Une offre de formation adaptée à la saisonnalité

Sollicitée en 2004 par la Direction du Travail des Hautes-Alpes, l'AGEFOS-PME (Fonds de Formation des Salariés de Petites et Moyennes Entreprises) a mené une étude auprès d'un panel d'entreprises de l'arrondissement de Briançon et de leurs salariés saisonniers, pour connaître leurs besoins en formation et en qualification.

Ce diagnostic, cofinancé par le Fonds Social Européen et l'Etat (Direction du Travail des Hautes Alpes), a montré que les principaux besoins repérés par les saisonniers et leurs employeurs, tous secteurs d'activité confondus, étaient identiques. Il s'agissait des langues, de l'accueil, et de la bureautique.

Suite à ce diagnostic, **des formations collectives, organisées sur le temps de travail** des salariés et toujours cofinancées par le Fonds Social Européen et l'Etat, ont été mises en place au cours de la saison d'hiver 2006-2007.

D'une durée de 60 heures, ces formations ont été facturées 60€ à l'employeur. 19 salariés ont ainsi été formés en italien, en anglais et en bureautique. L'AGEFOS-PME étudie à présent les suites à donner à l'opération.

 **AGEFOS-PME 05, 04 92 52 22 10**

## Une charte pour des saisonniers mobiles

Dans la zone commerciale de la Porte des Alpes, dans le Grand Lyon (69), 3 enseignes ont signé avec l'ANPE de Saint-Priest une charte visant à sécuriser le parcours professionnel de leurs salariés saisonniers. Officialisée le 12 juin 2007 par Ikéa, Leroy Merlin et Toys'R'Us, cette charte « Regroupement Entreprises-ANPE de Placement » (REAP) poursuit 3 objectifs :

➤ **Simplifier la démarche de recrutement** : l'ANPE centralisera désormais les candidatures en provenance des partenaires travaillant dans le champ de l'emploi et de l'insertion professionnelle (missions locales, Cap Emploi...).

➤ **Favoriser la mobilité des saisonniers** d'une enseigne à une autre. Pour les mêmes métiers (hôtes de caisse, employés libre-service...), les pics d'activité sont en effet complémentaires : de mars à août pour Leroy Merlin, de juin à décembre pour Ikéa et d'octobre à janvier pour Toys'R'Us.

➤ **Lutter contre les discriminations**, grâce à une méthode de recrutement par simulation, comprenant une évaluation en milieu de travail dans au moins deux des enseignes signataires.

 **ANPE de Saint-Priest, 04 78 20 33 34**

## Comment accompagner les futurs pluriactifs ?

La Région Languedoc-Roussillon a lancé, au cours de l'automne 2006, une réflexion sur l'accompagnement des porteurs de projets pluriactifs en milieu rural. Diverses approches seront testées au cours d'une expérimentation dont les premiers résultats sont attendus pour l'automne 2007.

### Un dispositif innovant

Dans le cadre de cette expérience, la Région soutient des porteurs de projet et les structures qui les accompagnent.

Parmi les 35 projets retenus, la plupart consistent à combiner une activité agricole (souvent faible) et une autre activité indépendante. Trois projets concernent le cumul d'une activité artisanale (restauration, bâtiment) et d'une activité commerciale (boutique, tourisme), et 3 autres projets portent sur la création d'une entreprise en plus d'une activité salariée ou libérale.

Un réseau régional « Pluriactivité des entreprises en milieu rural » s'est constitué pour mener les actions expérimentales et de les analyser. Il devrait former par la suite

un réseau technique au service de la pluriactivité.

### Les résultats attendus

Le premier intérêt de l'opération semble avoir été de révéler l'existence et l'importance de tels projets, sans doute appelés à se multiplier avec les difficultés du secteur agricole et les évolutions du milieu rural.

L'autre intérêt du dispositif est de tester des méthodes très diverses (formations collectives, accompagnement individuel, aide à l'investissement ou à l'étude...) à partir de cas concrets.

La Région souhaite ainsi mieux connaître les besoins des porteurs de projets « atypiques » et adapter ses dispositifs d'aide à la création d'activité, voire développer des mesures spécifiques.

L'expérimentation devra en effet servir à favoriser l'émergence et la consolidation de la pluriactivité en milieu rural.

 **Région Languedoc-Roussillon, 04 67 22 80 00**

# Agenda

## Août

➤ du mercredi 29 au vendredi 31 à Montpellier (34) : **1<sup>ère</sup> Université d'été « Emploi, compétences et territoires »**

➤ du mercredi 1<sup>er</sup> au vendredi 3 à Marciac (32) : **13<sup>ème</sup> Université d'été de l'innovation rurale**

## Septembre

➤ lundi 17 à Marne-la-Vallée (77) : **Colloque sur l'économie informelle : « travail au noir, enjeux économiques et sociaux »**

➤ du mardi 18 au jeudi 20 à Saverne (67) : **17<sup>ème</sup> université d'été du tourisme rural**

➤ du mercredi 19 au vendredi 21 à Besançon (25) : **3<sup>ème</sup> Rencontre nationale du tourisme et des loisirs sportifs de nature**

➤ jeudi 20 et vendredi 21 à Saint-Jorioz (74) : **Séminaire « Pleine saison, pleine santé ? »**

➤ vendredi 21 au Cap d'Agde (34) : **4<sup>ème</sup> Forum de l'emploi saisonnier**

## Octobre

➤ jeudi 11 et vendredi 12 (lieu à déterminer) : **Rencontre Nationale des Saisonniers, des Pluriactifs et de leurs Partenaires**

➤ jeudi 18 à Albertville (73) : **Forum de l'emploi saisonnier**

## Zoom sur :

### La sécurisation des parcours professionnels

Dans un avis adopté le 30 mai 2007, le Conseil Economique et Social (CES) prône des réformes pour sécuriser la mobilité professionnelle.

Ainsi, « dès lors que le modèle de l'emploi à vie dans la même entreprise correspond, de fait, de moins en moins à la réalité, la notion même de parcours implique que les droits soient attachés à la personne ». Il faut donc assurer « une véritable coordination entre les différents régimes de protection sociale (...) afin d'éviter des ruptures lors du passage d'un statut à un autre ».

Pour favoriser le développement des groupements d'employeurs et entreprises de travail en temps partagé, « de nature à assurer aux salariés une plus grande sécurité (...) dans l'emploi », le CES prône « une meilleure information des entreprises ».

 [www.ces.fr](http://www.ces.fr)

### Un annuaire en ligne

L'Adecohd (Comité de Bassin d'Emploi du Grand Briançonnais, dans les Hautes-Alpes) propose sur son site un annuaire des maisons des saisonniers, espaces saisonniers et autres maisons de la saisonnalité dont les coordonnées sont parfois accompagnées d'une fiche technique.

 <http://premiumwanadoo.com/adecohd/index.php?rubr=18>

### Des vacances constructives

En Ardèche, le Site de proximité Amesud organisera, pendant les prochaines vacances de la Toussaint, une semaine préalable à l'installation en milieu rural. Il s'agit pour les candidats à l'installation (à la recherche d'un emploi ou en création d'activité) de découvrir le Sud-Ardèche sous toutes ses facettes en dehors de la période estivale, pour concrétiser leur projet.

 <http://vacancesconstructives.over-blog.com>

## Vos questions



**J'emploie un monsieur qui s'est malheureusement blessé en travaillant, et je l'ai déclaré en accident du travail.**

**Mais pour ses autres employeurs où le nombre d'heures est plus conséquent, peut-on le déclarer en maladie ?**

Votre analyse est exacte : ce salarié ayant eu son accident en travaillant pour vous, c'est bien chez vous qu'il doit bénéficier d'un arrêt pour accident de travail. Ses indemnités (et l'éventuel complément que vous lui devez) seront calculées en fonction du salaire que vous lui versez habituellement.

Chaque contrat de travail est indépendant. Pour ses autres employeurs, il ne s'agit pas d'un arrêt pour accident de travail mais d'un arrêt maladie pour lequel votre salarié devra présenter un certificat médical.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site consacré par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie aux risques professionnels : [www.risquesprofessionnels.ameli.fr](http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr)

Les Pluriactualités ! - Directeur de Publication : Jean-Marc Cross - 97 A avenue de Genève, 74000 ANNECY.

Rédaction : Christian Gilquin, Adeline Parenty

Edité par l'association SEA 74 / PERIPL, 97 A avenue de Genève, 74000 ANNECY - Tél. : 04 50 67 57 05 - [messages@peripl.org](mailto:messages@peripl.org)

Imprimé par Couleurs Montagne, 126 chemin St Martin, 73190 Saint Baldolph

ISSN : 1634-8079 - Diffusion moyenne : 1 400 exemplaires - Périodicité mensuelle

Première publication : janvier 2002 - Dépôt Légal : à parution - Marque déposée